



## un huissier a-t'il le droit de rentrer chez moi comme ça

Par **mary031**, le **01/12/2009** à **17:51**

Bonjour

j'héberge un ami dans le besoin, je lui sert de boîte aux lettres, des huissiers sont après lui et pour un jour de retard de paiement ces derniers sont rentrés chez moi en mon absence avec un serrurier, heureusement ils n'ont rien pris mais se sont permis de fouiller mon appartement. C'est réellement chez moi, cet appartement est à mon nom, tout ce qui est à l'intérieur est à moi et je peux le prouver. Je suis hors de moi, ont-il le droit de faire ça ? puis-je porter plainte ? peuvent-ils saisir des meubles en mon absence ? je suis très inquiète et révoltée. Que puis-je faire

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **mary031**, le **02/12/2009** à **16:48**

merci de votre réponse

il y a eu un premier avis de passage, la personne que j'héberge a de suite contacté l'huissier, lui disant que là où il était passé ce n'était pas chez lui, et qu'il passait lui faire un versement le lendemain. Ses horaires de travail ne lui ont pas permis d'y aller le lendemain, il a appelé pour prévenir l'huissier qui a dit ok, pas de problème, et le lendemain ils sont rentrés chez moi !!!! cool hein ? je vais voir ce que je peux faire, mais face aux hommes de loi, on est si peu de choses. Je trouve leur façon de faire irrespectueuse au possible, je n'ai rien à voir là dedans et ils ont fouillé chez moi, mes papiers, ils ont endommagé ma serrure... bref merci encore à vous